

*Accès à la M.A.S. Maison de Lumière
sur le site de Magny-en-Vexin*

(Face au 38 rue Carnot) :

En voiture

- Depuis Pontoise : autoroute A15 puis D14, direction Rouen. Sortie Magny-en-Vexin, direction centre ville.
- Depuis Mantes : D983, direction Beauvais.
- Coordonnées GPS : 49,15459 - 1,78495

En bus

- À partir des gares de Cergy Saint-Christophe, Cergy le Haut ou Pontoise : Ligne 9504, en direction de Bray et Lû. À Magny-en-Vexin, descendre à l'arrêt « Place d'armes ». En centre ville, prendre la direction du Centre Hospitalier du Vexin (rue Carnot).

Maison d'Accueil Spécialisée Maison de Lumière

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin
Site de Magny-en-Vexin



Médecin Référent : Dr Nicolas GRUAT
Cadre de santé : Agnès NOVÉ
Tél. : 01 34 79 43 37 - agnes.nove@ght-novo.fr
Fax : 01 34 79 43 01

Co 109/V11/08.01.19

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Maison de Lumière »

15 places (14 lits d'hébergement au long cours et 1 lit d'accueil temporaire)

Les locaux

Située à 60 kilomètres de Paris, en plein centre ville de Magny-en-Vexin, la « Maison de Lumière » est une maison d'accueil spécialisée dotée de 15 places. Elle se distribue sur trois étages et s'ouvre sur un jardin intérieur. Conçue au plus proche du domicile, elle présente les caractéristiques de convivialité, de confort mais aussi de fonctionnalité. Elle dispose d'une salle à manger, de deux salons et de chambres individuelles équipées de sanitaires aux étages supérieurs.



Nos compétences

La Maison de Lumière accueille, depuis 2001, des personnes présentant un handicap consécutif à une pathologie neurologique induite par une infection virale et dont le maintien à domicile devient difficile.

Le service dispose de 15 places dont une destinée à des séjours d'adaptation (d'une durée maximale de trois mois sur l'année). Conciliant un lieu de soins dans un lieu de vie, la structure propose aux résidents accueillis des soins adaptés à leur maladie et leur handicap et de multiples activités. Les résidents peuvent participer à différents ateliers (cuisine, peinture, travaux manuels, massage, jardinage, musique...) ou des sorties (sportives, loisirs, théâtre, cinéma...)

Les professionnels du service

Une équipe médicopsychosociale accompagne les résidents au quotidien, leur apportant une aide à l'autonomie et leur permettant de retrouver une place de sujet et de citoyen.

Ceci est réalisé dans le respect de la dignité et de l'intimité.

Ces différents aspects ont été élaborés dans un projet de vie.

De même, la Maison de Lumière dispose d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS).

L'équipe est constituée :

- d'un médecin
- d'un cadre de santé
- d'infirmier(e)s
- d'aides-soignant(e)s
- d'agents des services hospitaliers
- d'une monitrice-éducatrice
- d'une psychologue
- d'une assistante sociale
- d'une diététicienne
- de professionnels de rééducation (masseur-kinésithérapeute, APA, psychomotricien, ergothérapeute ...).

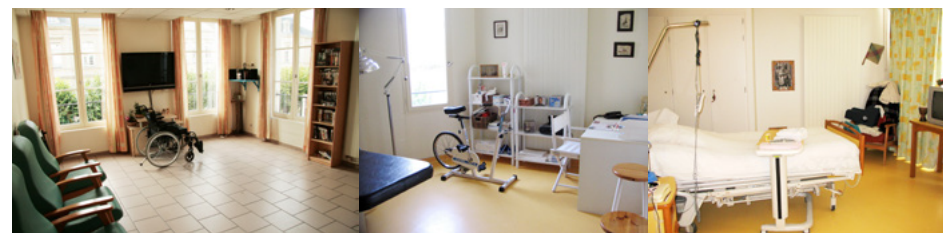
Les modalités d'admission

Les démarches peuvent être effectuées par le médecin, l'équipe sociale, le tuteur, les aidants entourant le futur résident. Elles comprennent :

- la notification d'une orientation en MAS accordée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH),
- la détermination d'un taux d'invalidité supérieur à 80% par ce même organisme,
- un dossier et une visite de préadmission.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) prend en charge la globalité des frais de séjour.

En l'absence de mutuelle, seul le montant du forfait journalier reste à la charge du résident.



Responsable de Service :
Docteur Nicolas GRUAT
nicolas.gruat@ght-novo.fr

Cadre de Santé :
Agnès NOVÉ
Tél : 01 34 79 43 37
agnes.nove@ght-novo.fr

Équipe soignante :
Tél : 01 34 79 43 00
maison-lumiere@ght-novo.fr

Psychologue :
Tél : 01 34 79 43 01

Monitrice éducatrice
socio-educatif.mdl@ght-novo.fr

